

## **Historique du projet**

Les communes de Dogondoutchi (Niger) et d'Orsay (France Essonne) ont commencé leur coopération en 1993 sur la base d'un projet de mise en place de micro crédits et d'assainissement de la ville. En 1996, l'Association « Echange avec Dogondoutchi-Niger » a pris le relais de la commune d'Orsay avec le suivi attentif et le soutien indéfectible et fort du département de l'Essonne depuis maintenant dix ans.

L'ONG nigérienne RAIL, Réseau d'Appui aux Initiatives Locales a été créée en 2001 par des salariés nigériens de l'AFVP : Le RAIL coordonne les projets d'échanges entre Orsay et Dogondoutchi.

**Les échanges en cours** entre Orsay et Douthi portent sur :

- L'assainissement avec ses trois composantes : La maîtrise des eaux de ruissellement, les latrines et le ramassage des ordures.
- L'accès à l'eau potable
- Les bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires.
- La Santé avec la prévention SIDA, la lutte contre le paludisme et la lutte contre la sous nutrition des enfants
- Les échanges scolaires entre les établissements de Douthi et d'Orsay au niveau du primaire, des collèges et du Lycée
- La diffusion du savoir faire accumulé à Douthi depuis 15 ans vers d'autres communes dans une démarche SUD - SUD

### 1. Contexte

La composante Latrines du volet assainissement a été initiée suite à une enquête menée dans la ville de Dogondoutchi en 1987. Celle-ci a fait ressortir une absence de latrines dans 95% des concessions et ceux qui existent ne répondent pas aux normes de sécurité et d'hygiène.

Depuis lors, des actions pour inverser cette situation ont été menées. Elles ont commencé par des sensibilisations au niveau des chefs de ménage pour faire désirer la latrine. Toutes les formes de communication ont été utilisées (théâtre, porte à porte, affichage...) L'importance de la latrine est mise en exergue (intimité, proximité, statut social ...).

La formule de prêt retenue a fait l'objet de communication et de partage au niveau de tous les acteurs concernés. Le rôle de tous les acteurs impliqués est clairement défini :

- Les bénéficiaires apportent les matériaux locaux (sable gravier), fouillent les fosses, assurent la main d'œuvre (apport financier pour les frais du maçon), commandent les matériaux de construction (ciment, fer, tuyaux, plastics..) et participent aux réunions
- La mairie contribue aux côtés des bénéficiaires pour subventionner le transport des matériaux locaux. Elle apporte appui technique et conseils à travers son service d'assainissement
- L'équipe projet libère les fonds nécessaires à l'achat des matériaux à travers l'institution de la micro finance. Elle assure de concert avec le comité central le suivi technique des travaux

En 1996, à la faveur de la coopération Orsay-Douthi, l'opération « crédits latrines » démarre.

Elle a été renforcée grâce à un appui de la coopération Belge avec un investissement initial de quatre millions (4 000 000) CFA qui a servi de fonds de roulement pour une reproductibilité de l'opération.

L'enjeu principal est d'assurer la réalisation des latrines dans les concessions afin de lutter contre le péril fécal.

## 2. Stratégie

Elle a consisté à faire supporter tous les coûts des ouvrages par les populations bénéficiaires. Ces bénéficiaires sont associés en groupes solidaires identifiés dans des zones géographiques données. Ils se constituent en comité (avec un Président, un Trésorier et un magasinier). Ils sont informés de tous le processus de l'opération de « crédits latrines ». Ils reçoivent un prêt correspondant au coût total des ouvrages à réaliser. Ce coût sert essentiellement à couvrir l'achat des matériaux qui rentrent dans la construction des latrines. Le remboursement se fait en tranches mensuelles sur une période de douze (12) mois. Le retour de ces fonds permet de recommencer le cycle de réalisation des latrines chaque année.

Les missions du comité sont :

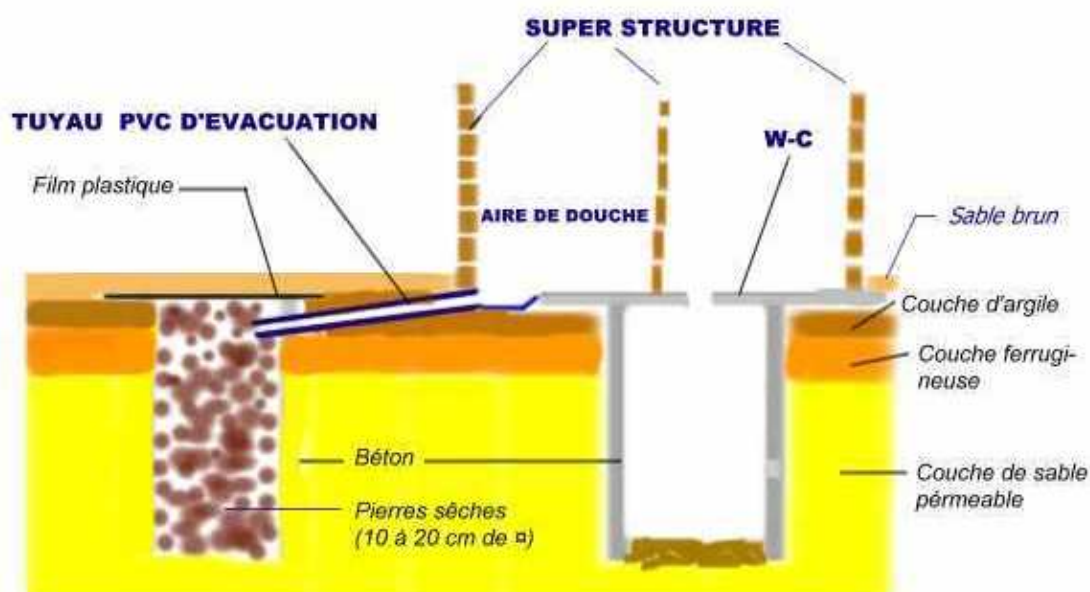
- Apporter une contrepartie correspondant aux frais du maçon
- Choisir les maçons
- Chercher un local pour stocker les matériaux
- Identifier les fournisseurs
- Participer aux réunions d'informations
- Désigner des responsables en leur sein
- Prendre en charge la fouille de la fosse de la latrine et du puisard
- Transporter les pierres (moellons) pour le puisard
- Contribuer à la main d'œuvre non qualifiée

La mairie de Douchi facilite le transport des matériaux locaux en mettant sa benne à la disposition du comité constitué des bénéficiaires.

Après plusieurs générations de crédits, c'est-à-dire des expériences dans la pratique, il y a une refonte du système qui a consisté à prendre en compte les insuffisances constatées :

- l'introduction d'un agent de recouvrement choisi parmi les bénéficiaires
- la gestion de l'octroi et du remboursement du prêt est confiée à un comité (Comité Central de Salubrité)
- le remboursement fait l'objet d'un contrat individualisé, il est souple c'est-à-dire que le bénéficiaire détermine la périodicité de son remboursement (une fois, par trimestre, semestre, pendant la période de récoltes etc.)

### 3. Type d'ouvrage retenu



#### **COMPLEXE PUISARD-LATRINE VULGARISE A DOUTCHI**

Dimension de la latrine : diamètre : 1,1m et profondeur 3m

Dimension du puisard : diamètre : 1m et Profondeur : 1,6m

Les coûts varient en fonction de la conjoncture des coûts des matériaux. Les matériaux suivants sont nécessaires pour la réalisation du complexe vulgarisé à Dogondoutchi

Equipement	Matériaux	quantité
Dalle	Ciment Fer $\Phi 6$ Sable Gravier	1 sac 6 m 30 l 50 l
Maçonnerie des parois de la fosse latrines	Ciment	1,5 sac
Briques	Ciment	3,5 sacs
Puisard	Moellons Feuille plastique Tuyau PVC	1,5 m <sup>3</sup> 2 m <sup>2</sup> 1,5 m
Aire de douche	Ciment	1 sac

**NB :** Pour réaliser ce complexe puisard latrine les maçons reçoivent une formation en technique de construction des différents éléments (dalle, fosse, puisard). Ils sont dotés d'un kit nécessaire à la confection des différents éléments. Ils doivent également apprendre les critères pour implanter une latrine dans une concession.

La vidange des latrines est confiée à des prestataires privés. Elle se fait manuellement du fait que les latrines sont à fosse sèche. Cependant le prestataire est équipé de citerne à traction animale dotée d'une moto pompe pour aspirer les matières liquides ; les matières sèches sont évacuées manuellement. L'agent est doté de matériel de protection.

#### 4. Résultats

De 1996 à 2005, six cent dix sept (617) latrines ont été réalisées dans six cent dix sept (617) concessions dont trois cent cinquante un (351) sur prêts. Le reste est réalisé par effet induit de l'opération « crédits latrines » et de la sensibilisation par les populations sur fonds propres.

##### 4.1. Faiblesses

Plusieurs facteurs de risque pèsent sur les « crédits latrines » :

- un crédit destiné aux couches vulnérables
- un prêt sans bénéfice direct
- La gestion du système repose un comité dont les membres sont bénévoles et sans expérience en matière de gestion crédits

##### 4.2. Le recadrage de l'opération

Suite aux expériences dans la gestion des crédits, la recherche d'un partenaire plus professionnel s'est avérée nécessaire. Une convention de partenariat est alors établie avec une institution de la micro finance de la place. Cette institution octroie les prêts, assure le recouvrement et rend compte à son partenaire de tout événement constaté dans la gestion des prêts. Ces prêts sont gérés comme tous les autres de l'institution. Un dépôt de garantie est constitué. Il assure 80% des prêts qui seront octroyés. La durée du prêt est de douze (12) mois. Les prêts sont renouvelés avec de nouveaux bénéficiaires au bout des douze mois.

En amont tous les dossiers de prêt sont préparés par l'équipe du projet et le comité de salubrité. L'information des bénéficiaires durant tout le processus de prêt, l'enregistrement des demandes des bénéficiaires, le suivi technique des travaux de construction des ouvrages et le compte rendu à la mairie en vue de son implication pleine et entière sont également assurés à ce niveau. Le taux d'intérêt varie en fonction de la façon dont les prêts sont assurés (par exemple si le prêt est assuré à 100% le taux est faible). Les prêts sont également octroyés suivant la fonction du demandeur (salarié, retraité, agriculteur, éleveur, artisan,...). Ainsi le remboursement peut être mensuel, trimestriel, ou in fine c'est-à-dire en une tranche à la suite des résultats d'une activité bien donnée (remboursement après une récolte par exemple pour les agriculteurs).

Tout le processus de sensibilisation reste à la charge du comité central de salubrité et l'équipe projet en partenariat avec la mairie.